

2023

CHARTRE D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

FESPA France

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, l'entreprise **BRIV'ENSEIGNES - PLASTINEON**, membre de **FESPA France**, l'organisation professionnelle des métiers de la communication visuelle, **S'ENGAGE à RESPECTER** la charte suivante :

- ✓ Utiliser des matériaux et composants recyclables ou valorisables
- ✓ Appliquer des peintures sans métaux lourds
- ✓ Limiter l'usage des solvants
- ✓ Favoriser la mise en œuvre de films adhésifs, de toiles et d'encre éco-conçus.
- ✓ Assurer la gestion des déchets issus de nos productions et des éléments désinstallés, notamment des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- ✓ Développer la traçabilité des produits mis en œuvre et installés

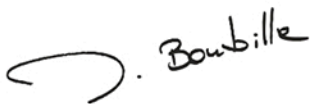
L'article L581-18 du Code de l'Environnement fixe les prescriptions générales relatives à l'installation et à l'entretien des enseignes.

Un arrêté fixera les prescriptions relatives aux enseignes lumineuses afin de prévenir ou limiter les nuisances lumineuses.

Pour diminuer la consommation électrique liée aux enseignes et améliorer leur efficacité énergétique, les adhérents de **FESPA France** recommandent à leurs clients et prescripteurs de :

- ✓ Moduler l'intensité lumineuse des enseignes en fonction des heures d'ouverture de l'activité signalée et des heures de la journée
- ✓ Limiter l'intensité lumineuse des enseignes pour une meilleure lisibilité
- ✓ Favoriser une source lumineuse à éclairage doux, limitant l'éblouissement
- ✓ Généraliser les systèmes de régulation automatique de l'éclairage des enseignes
- ✓ Limiter les produits lumineux très consommateurs d'énergie ou pouvant favoriser des troubles de voisinage
- ✓ Favoriser les nouvelles sources d'éclairage électroniques
- ✓ Développer l'éco conception des enseignes

Le respect de ces engagements doit conduire à diminuer la consommation énergétique des enseignes mises sur le marché sur les 5 prochaines années. Nous pouvons estimer que, sur cette période, ces décisions peuvent faire baisser la consommation globale des enseignes entre 25 et 30 %.

 *Julia NOJAC*

Julia NOJAC
Présidente de FESPA
France

Représentant de l'entreprise
**BRIV'ENSEIGNES -
PLASTINEON**



Fédérer
les professionnels
de la Communication Visuelle.

